







Les bulletins fourrages publiés chaque semaine par la Chambre d'agriculture présentent l'évolution de la pousse de l'herbe grâce aux « sommes de températures » calculées à partir de 7 stations météo réparties sur le dénartement.

Données météo

26 mars 2023	Altitude (m)	Précipitations (mm)		Somme TB0 depuis	Somme de températures depuis le 1er février (°C-jour)		Mise à l'herbe		Fin déprimage		Fin 1er tour de pâture	
		du au	30 1er derniers janvier	prairies prairies précoces tardives			prairies prairies précoces tardives					
		20-mars 26-mars		2023	2023	2022	année moy	300 °j 400 °j	500 °j 8	800 °j	750 °j	
St-Girons	414 m	8 mm	45 mm	581°	432°	465	383	15-mars	23-mars	4-avr	29-avr	26-avr
Cos	519 m	14 mm	65 mm	570°	427°	444	371	14-mars	23-mars	5-avr	30-avr	27-avr
Leran-Lourmatel	391 m	14 mm	60 mm	524°	386°	435	385	18-mars	27-mars	9-avr	2-mai	29-avr
Montaut	295 m	10 mm	51 mm	642°	467°	502	388	12-mars	20-mars	28-mars	25-avr	20-avr
Mirepoix	293 m	6 mm	46 mm	560°	411°	*						
Serres sur Arget	548 m	19 mm	80 mm	503°	382°							
Prades	1535 m	3 mm	79 mm	300°	236°							

Prévisions météo

MER 29	JEU 30	VEN 31	SAM 1	DIM 2	LUN 3	MAR 4
68s	62	<u>ब्ल</u> िय	-	Service	a	ब्रह्में
_11 °	_12 °_	_9°_	_6 °_	_5°_	_3°_	_6°_
24 °	19 °	14 °	14 °	8 °	13 °	18 °

Zoom sur les sommes de températures du moment

	Mise à l'herbe	Fin déprimage
Prairie temporaire	250 °C jour	500 °C jour
Prairie permanente fertile et précoce	300 °C jour	500 °C jour
Prairie permanente plus tardive	400 °C jour	800 °C jour



Conseils de la semaine

Les conditions climatiques sont favorables à la pousse de l'herbe même si sur certains secteurs comme Saint Girons, Montaut et Mirepoix le cumul de pluie est plus préoccupant.

En plaine, la mise à l'herbe doit se poursuivre sur les prairies permanentes plus tardives.

Les 500°c jour seront atteints milieu de semaine prochaine.

C'est la fin du déprimage des prairies temporaires ou permanentes précoces destinées à la fauche.

Sortir trop tardivement les animaux de ces parcelles augmente le risque de pénaliser le rendement fourrager (jusqu'à 50 % de pertes si étêtage)

Concernant les exploitations d'altitudes,

A 1000 m les 300°c jours sont dépassé, la mise à l'herbe doit se réaliser rapidement en fonction des conditions climatiques.

Il faut attendre une semaine pour atteindre les 300°c jour à 1500 m.

Comment réussir sa saison de pâturage?

- > Déterminer la surface de base en fonction du potentiel de la prairie et du chargement en animaux (<u>voir bulletin fourrage n°2 : comment organiser son pâturage</u>)
- >Il est primordial de réussir le premier tour de pâturage car c'est lui qui conditionne la réussite de la campagne de pâturage :

☼ La mise à l'herbe doit être précoce. Visuellement, la reprise de la végétation qui se caractérise par une couleur vert foncé et une hauteur d'herbe talon/ cheville (8/10cm).



♦ Le premier tour doit être fini avant que les hauteurs des épis dans les derniers parcs n'aient atteint 20 cm dans la gaine (cumul 750°c jours). Si l'épi est coupé lors du pâturage, la repousse sera feuillue (= étêtage).

♦ Au-delà de 20 cm dans la gaine (hauteur mi mollet/botte), quand les animaux pâturent un parc épié, en plus du refus et du gaspillage, la fauche de refus devient inévitable. La repousse sera plus lente avec pour conséquence un manque d'herbe probable au deuxième tour de pâturage.





10 cm hauteur herbomètre :
à la cheville

♦ Au-delà de 13 cm mi botte, il faudra plutôt débrayer le parc. 13 cm hauteur herbomètre :
mi-botte

La sortie d'un parc devra se faire à 5 cm quand l'herbe est au niveau talon de la botte afin d'éviter tout surpâturage. Pour les ovins, la sortie peut descendre jusqu'à 4 cm.

5 cm hauteur herbomètre :
au talon

Photo herbe botte : Eric Pottier





patrick.beral@ariege.chambagri.fr / tara.bate@ariege.chambagri.fr

Les préconisations issues de ce bulletin découlent :

- des données météo France sur 5 stations du département
- des mesures de la pousse de l'herbe faites sur l'exploitation suivie

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet : www.ariege.chambre-agriculture.fr







